



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TIR DE L'ALLIER

Siège social : 5 route de Clermont - 03000 MOULINS

Association déclarée à la Préfecture de l'Allier sous le N° 2437 – agrément préfectoral du 23 décembre 1980

Samedi 24 septembre 2022

RAPPORT MORAL

du Président Daniel Guillot

Mesdames, Messieurs, chers amis,

C'est avec grand plaisir et une émotion sincère que j'ouvre cette assemblée générale ordinaire annuelle de notre Comité Départemental de Tir.

Je remercie Jean-Pierre Chaulier, Président de l'Association Sportive de Tir La Treignatoise, et son équipe, pour nous accueillir dans leurs magnifiques installations.

Je vous présente les excuses de Monsieur Claude Riboulet, Président du Conseil Départemental de l'Allier, qui n'a pu se libérer et c'est Monsieur François BROCHET, Conseiller Départemental sur le canton de Montluçon-2 et délégué au Sport, Conseiller municipal de Montluçon et conseiller communautaire de Montluçon Communauté qui nous fait l'honneur de le représenter.

Messieurs les Présidents, je tiens à vous remercier pour votre présence ici aujourd'hui. Vous témoignez ainsi de l'intérêt que vous portez aux activités et à la vie de votre comité. Ma pensée va également à celles ou ceux qui vous ont confié leur pouvoir.

Je souhaite la bienvenue et j'adresse mes sincères félicitations à Mikaël Perruche, tout nouveau et jeune Président du RPNA Commentry, qui a remplacé Michel Legallois aux destinées de ce club. Je remercie Michel et Dominique Legallois pour leur engagement au service du tir sportif depuis de très longues années. Je souhaite à leur successeur et à son équipe le meilleur pour maintenir et développer le stand commentryen, qui, rappelons-le, organise la compétition départementale en silhouette métallique petit calibre ou départementale et régionale en cible mobile 50 mètres.

Je tiens à féliciter Dominique et Michel Legallois et Michel Guastucci pour la distinction qu'ils ont reçue à la remise des médailles de la Jeunesse, des Sports et de l'engagement associatif en Préfecture de l'Allier, le mardi 28 juin 2022, à laquelle je me suis rendu avec plaisir.

Notre Vice-Président du Comité Jean-Pierre CHAULIER a, cet après-midi la triple casquette de Président de club, de notre Ligue et celle de membre du Comité Directeur de la Fédération Française de Tir. Nous prendrons quelques instants en fin d'assemblée pour échanger avec lui sur des sujets qui vous tiennent à cœur.

Enfin, nous pouvons parler de nos résultats sportifs, la pandémie de Covid-19 nous ayant laissé tranquille. Je laisserai tout à l'heure le soin à Élisabeth de Prigounoff, notre Secrétaire Générale, de nous commenter son rapport sportif. Je dirai juste qu'il est très étoffé, argumenté et chiffré. Force est de constater que les résultats sportifs engrangés sont nombreux, et à tous les échelons. J'aurai plaisir à remettre tout à l'heure des trophées à nos athlètes qui ont brillé lors des différents championnats de France. Nous pouvons être fiers de leurs prestations. Ils ont fait rayonner, une fois encore, le Tir Sportif au sein de notre Bourbonnais. En mon nom et en celui du Comité Départemental, j'adresse toutes mes sincères et chaleureuses félicitations à nos médaillés.

Si la pratique de notre sport n'a pas été mise à mal avec la Covid, c'est parce que chacun d'entre nous a continué d'être respectueux quant aux préconisations relatives aux gestes barrière, à la distanciation physique. Pour certains, vous avez conservé les séparateurs en plexiglas, les gels hydro-alcooliques et avez continué de désinfecter vos armes ou votre matériel mis en commun. Ceci nous a évité, j'en suis convaincu,

l'apparition de clusters. Je vous félicite et je vous remercie d'avoir pris toutes les mesures pour protéger votre santé et celle de votre entourage.

Parmi les difficultés rencontrées, je dirai tout d'abord un mot sur les nuisances sonores qui touchent certains clubs. Notre Président de Ligue est de plus en plus sollicité par des situations que vous lui faites remonter. Moulins, dont le litige perdure depuis décembre 2012, n'a pas, à ce jour, trouvé d'issue, que ce soit par jugement du tribunal ou par le biais d'une négociation menée par la Ville de Moulins. Par ailleurs, la Société de Tir Sportif de Montluçon, ou encore le Rex-Club Domératois et plus récemment la Société de Tir de l'Agglomération Cussétoise et le Ball-Trap Montluçon-Quinssaines, sont, eux aussi, aux prises avec des plaignants, à des degrés divers. Si d'autres clubs se trouvaient impactés, il est utile de préciser qu'il faut dès que possible faire remonter les problèmes à notre Président de Ligue, qui saura vous indiquer la marche à suivre.

Désormais, la licence de tir sportif est totalement dématérialisée avec la mise en place de la plateforme EDEN, qui est une sous partie d'ITAC, l'application fédérale de gestion des licences.

Exit la licence plastique au format carte bancaire. Désormais, votre licence de tir sportif revêt la forme d'un fichier numérique, au format pdf ou image. Je vous enjoins à aider vos licenciés à créer leur compte, à mettre leurs coordonnées à jour, intégrer ou modifier leur photo. Certains licenciés souhaitent arrêter le tir sportif avec l'apparition de cette dématérialisation. Il est impératif de leur éviter cette frustration. Il serait totalement illogique d'arrêter le tir sportif pour cette seule raison.

Pour ce qui concerne le SIA, le système informatisé des armes, les tireurs sportifs devraient pouvoir y accéder au début de l'année 2023. Toutefois, soyons prudents quant aux échéances, l'ouverture a été à maintes reprises repoussée à une date ultérieure. Nous ne manquerons pas de vous informer en temps utiles sur ce sujet important.

Au niveau des homologations, la commission s'est déplacée à deux reprises cette saison. LE BTMQ (Ball-Trap Montluçon-Quinssaines) a vu son homologation de niveau départemental acquise le 26 mars 2022 pour le skeet olympique, tandis que la STA Cusset a été homologuée pour 6 postes de tir à 50 mètres au niveau club le 29 juin 2022. Je tiens à souligner les efforts financiers et la densité des travaux mis en œuvre par les Présidents Blois et Koeller. Le BTMQ a joué la montre pour que se tiennent les compétitions départementales et régionales en skeet olympique cette saison. Il convient de saluer l'immense travail mené par Christophe Blois et par son équipe. J'organiserai dans les semaines qui suivent une réunion du comité directeur en visioconférence afin de répondre à sa demande d'aide financière, restée en suspens jusqu'alors.

Je tiens à remercier particulièrement les clubs de Vichy et la Société de Tir Sportif de Montluçon, qui m'ont invité à participer à leur assemblée générale. Si je n'ai pu me rendre à celle de Vichy, qui tombait le même jour que celle du club de Moulins, c'était pour moi l'occasion de passer de nombreux messages, de mesurer l'étendue des efforts consentis et du travail effectué par les équipes de bénévoles emmenées par les dirigeants montluçonnais. Nous avons pu rencontrer, avec Jean-Pierre Chaulier, l'élus montluçonnais Romain Lefebvre, adjoint au Maire de Montluçon, délégué au développement sportif, à la vie associative et aux cérémonies commémoratives. La ville de Montluçon est attentive aux soucis rencontrés par le club et mettra tout en œuvre pour aboutir à des solutions.

Je remercie notre Responsable Départemental de l'Arbitrage, Didier Colson, pour tout le travail accompli. Il a organisé des sessions d'exams et des résultats ont été obtenus. Je lui laisserai la parole tout à l'heure pour qu'il nous détaille l'activité.

Bruno Bezançon, notre Trésorier Général nous fera lecture de son rapport financier et nous donnera les grandes lignes du budget prévisionnel. Je voudrai le remercier pour tout son travail effectué sur la plateforme AssoConnect, pour sa rapidité quant aux défraiements déposés par les arbitres ou les membres du Comité Directeur. A ce propos, mais nous l'avons voté en comité directeur, le poste de défraiements des arbitres, avec la mise en place du forfait de 50 euros pour une journée d'arbitrage, s'est envolé quant aux montants. Je n'ai aucun regret, bien entendu, sur ce sujet, mais il nous faudra trouver des subsides complémentaires à

l'aide apportée par le Conseil Départemental. Nous devons tout mettre en œuvre pour que nos arbitres bénévoles puissent effectuer leurs missions dans de bonnes conditions. Les envolées des prix du carburant, la Covid-19 ou parfois la lassitude ont eu raison des effectifs en rouge, qu'il nous faut compléter, rajeunir et faire progresser.

Je souhaite vous informer aussi que, comme à l'accoutumée, des aides financières ont été octroyées aux clubs organisateurs de championnats d'Allier. Nous avons, une fois de plus, réparti la subvention de 2000 euros versée par le Conseil Départemental, entre les clubs organisateurs de championnats, pour une somme globale de 4582.91 euros.

Dans les grandes dépenses d'aides aux clubs, l'ASTA Moulins s'est vue octroyer 3196.18 euros pour l'aide à l'acquisition de 5 cibles électroniques SIUS à 10 mètres.

Le poste des frais de déplacements (Arbitres et membres du Comité Directeur) s'élève à près de 4200 euros. Nous devons peut-être inciter à utiliser davantage le co-voiturage, optimiser lorsque c'est possible la ventilation des arbitres sur les lieux de compétitions.

Vous pouvez le constater, notre politique d'aide aux clubs ne se dément pas au fil des saisons sportives.

Je tiens à souligner et à remercier une nouvelle fois le Conseil Départemental de l'Allier, qui, à travers sa Commission Permanente, nous apporte une aide non négligeable, en dépit des contraintes budgétaires.

Monsieur le Conseiller Départemental, en mon nom et au nom du Comité Directeur, acceptez mes remerciements pour votre décision d'attribution de la subvention pour la cause du Tir Sportif. Vous contribuez à la mise en place de nos actions. C'est une reconnaissance et un soutien incontestable pour les clubs et les bénévoles qui les composent.

Nous n'avons pas de honte à avoir quant au résultat d'exploitation, en négatif pour cette saison qui vient de s'achever. Compte-tenu de la reprise globale des compétitions et des dépenses qu'elles ont et qu'elles vont occasionner au Comité, je soumettrai tout à l'heure à votre approbation, l'augmentation de la part sur les licences perçues par le Comité Départemental, en la passant de 5 à 7 euros pour la saison 2023-2024. Cet apport complémentaire évalué à 3000 euros viendrait abonder les aides aux clubs actuelles.

Souvenez-vous, c'est Jean-Pierre Chaulier, lorsqu'il a repris la présidence du Comité Départemental en 2017, qu'a été proposée et votée la part sur chaque licence bourbonnaise. Nous ne pouvons pas nous en plaindre aujourd'hui, cette décision a permis la mise en place d'un budget pérenne à destination des clubs de l'Allier.

Dans un tout autre domaine qu'est la formation, je rappelle l'embauche par la Ligue d'un Référent Formation Ligue, Patrice LEDUC. Le Comité Départemental ne manquera pas de travailler avec Patrice, sur les sujets qui l'intéresse. Nous devons, conformément au projet associatif du Comité Départemental, assurer la promotion du tir sportif, la formation des dirigeants, des arbitres ou encore des bénévoles qui œuvrent sans relâche au quotidien dans les stands de tir. Il sera question, pour cette nouvelle saison sportive, de donner du corps au projet Handi-tir et Para-tir. Vous trouverez dans votre dossier un document préparé par Patrice, à ce sujet. Il nous faudra nous pencher sur l'accessibilité de nos structures et la formation des para-tir et handi-tir. C'est un dossier à enjeux forts porté par la ligue. Nous ne manquerons pas de nous y associer.

Pour l'heure, le stand de Treignat et celui de Moulins se sont positionnés pour démarrer cet important sujet. L'Astam est le premier stand de tir du département à être validé sur le Handiguide national.

Un mot sur nos effectifs, qui ont augmenté lors de la saison passée avec 79 licences supplémentaires. Nous sommes passés de 1528 à 1607 licences au 31 août 2022, ce qui représente une hausse de 5.2 %. Notons que les effectifs de l'école de Gendarmerie de Montluçon ont exactement doublés. Les clubs les plus impactés en termes d'augmentation de licenciés sont l'AST La Treignatoise qui caracole en tête avec 50 licenciés supplémentaires. Le Tir Sportif Vichy voit ses effectifs progresser dans une moindre mesure avec une dizaine de licenciés supplémentaires.

Concernant les effectifs des jeunes de moins de 20 ans, ils totalisent 117 licenciés, soit 7.3 % des effectifs. Comparativement à l'avant dernière saison, ces jeunes gagnent du terrain en progressant de 39 %. La politique mise en place par les trois niveaux (fédération, ligue et comité départemental) qui consistait à prendre à leur charge les parts de cotisation pour les adhésions des jeunes semble avoir porté ses fruits.

Je vais maintenant, et une nouvelle fois, aborder un point qui est important à mes yeux. Il s'agit de la valorisation de vos bénévoles, en les proposant pour l'obtention d'un mérite fédéral ou d'une médaille de la Jeunesse et des Sports. Il vous suffit de remplir un questionnaire.

Il y a trop peu de demandes qui arrivent auprès de notre Président de Ligue. Certains bénévoles sont totalement désintéressés, d'autres sont sensibles à cette reconnaissance. Il n'y a que vous qui puissiez émettre des propositions. Je vous invite à y réfléchir et à les faire remonter.

Lors de notre dernière assemblée générale, je vous avais informé que je proposerais au vote du Comité Directeur de notre Comité ma candidature au poste de Secrétaire Général pour le CDOS 03, Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Allier. Si tous les membres du Comité Directeur de notre Comité m'avaient témoigné leur confiance, et je les en remercie une nouvelle fois, j'ai juste pu apporter ma modeste contribution à sa remise en route, avec mon collègue Jean-Luc FRAMONT, qui en est désormais le Président. Ma situation personnelle, et particulièrement les raisons de santé de ma compagne m'ont obligé à stopper net mon investissement sur ce projet, qui est désormais une réalité puisque le CDOS de l'Allier a pu renaître de ses cendres lors de son assemblée générale constitutive du 11 mars dernier.

Je voudrai remercier une nouvelle fois le Président du Conseil Départemental de l'Allier, Claude Riboulet, François Brochet, élu départemental, et Ousmane Gueye, de la Direction de l'Aménagement du Territoire en charge de la Mission Sport pour m'avoir remis le vendredi 17 juin dernier, la médaille de reconnaissance du Conseil Départemental pour mon investissement bénévole et pour ma contribution quant à la remise en route du CDOS.

Sur le plan international, il ne vous aura pas échappé que le CNTS de Châteauroux-Déols est identifié pour les épreuves de tir sportif des jeux olympiques et paralympiques PARIS 2024.

Je voudrai conclure en émettant des félicitations bien méritées et un vœu.

J'adresse mes sincères et vives félicitations à Jean-Pierre Chaulier pour son organisation sans faille des 36èmes championnats de France des écoles de Tir à Montluçon en mai dernier. La Fédération Française de Tir lui renouvelle sa confiance en lui attribuant, une nouvelle fois, l'organisation des prochains championnats de France 10/18 mètres adultes, l'an prochain. Ce travailleur acharné et infatigable est une véritable machine et un fervent défenseur de notre sport. Je reste admiratif devant ce personnage autant efficace que discret.

Je n'oublie pas non plus la STA CUSSET, qui, de son côté a organisé les championnats de France en Arbalète Field IR 900. Nous nous rappellerons tous de cette météo détestable ce week-end du 24 au 26 juin 2022.

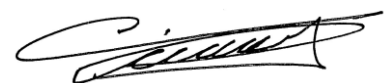
Les compétiteurs et les bénévoles en charge de l'évènement avaient bien mouillé la chemise.

Je vous demande d'applaudir ces dirigeants et à travers eux, les bénévoles qui n'ont rien à prouver au niveau de l'organisation d'évènements d'envergure nationale.

C'est inscrit au calendrier, Moulins recevra si tout va bien les championnats de France à 25 et 50 mètres en 2024.

Mesdames, Messieurs, chers amis, je vous remercie pour votre attention et je vous souhaite à toutes et à tous une excellente saison 2022 / 2023.

Daniel GUILLOT



Président du Comité Départemental
De Tir de l'Allier